

# Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats)



Centre de formation générale  
des adultes de la Rivière-du-Nord  
*Ensemble, s'adapter et innover pour se réaliser*



# Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : CFGA : Édifice Marchand et Édifice Le Parallèle

Date : 16 juin 2021

Nombre de signalements de violence : 4 (1 à Marchand, 2 au Parallèle et 1 en francisation)

Nombre de signalements d'intimidation : 4 à Marchand

Nombre de plaintes : 0

## Objectifs au plan de lutte

1. Mettre l'accent sur l'importance du respect dans les relations entre les élèves, par exemple lors de ruptures amoureuses ou de conflits amicaux
2. Faire de la sensibilisation sur la cyber-intimidation et le sextage
3. Insister sur l'adoption d'une attitude adéquate et respectueuse des élèves envers les enseignants
4. Sensibiliser l'ensemble de la clientèle sur l'importance de maintenir un climat sain et sans violence
5. Insister sur l'importance de respecter les mesures sanitaires afin de se protéger et de protéger les autres
6. Instaurer un système de pairage qui serait géré par le comité étudiant afin de favoriser l'intégration des nouveaux élèves et favoriser le sentiment d'appartenance des élèves qui éprouvent de la difficulté à socialiser
7. Faire en sorte que tous les intervenants de l'école, tous types de personnel confondus, se sentent interpellés par la prévention et que tous puissent agir en cohérence
8. Présenter le plan de lutte dans le but de sensibiliser les enseignants et les intervenants sur les divers aspects de l'intimidation
9. Expliquer le processus d'intervention en lien avec les situations d'intimidation et de violence en s'assurant que tous les intervenants comprennent leur rôle et leurs obligations
10. Sensibiliser notre personnel et notre clientèle sur l'importance de rapporter les situations d'intimidation ou de violence
11. Inciter les enseignants à intervenir rapidement lors d'un comportement irrespectueux en classe et demander de l'aide aux intervenants
12. Inciter les enseignants à venir rencontrer un intervenant lorsqu'ils vivent des difficultés dans leur gestion de classe
13. Mobiliser le personnel à intervenir lorsqu'ils sont témoins de comportements inadéquats dans l'école
14. Faire en sorte que toutes les situations d'intimidation et de violence soient communiquées



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021			
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<b>Poursuivre les objectifs des dernières années:</b> Mettre l'accent sur l'importance du respect dans les relations entre les élèves.			X
Faire de la sensibilisation sur la cyber-intimidation et le sextage.			X
Insister sur l'adoption d'une attitude adéquate et respectueuse des élèves envers les enseignants.			X
Sensibiliser l'ensemble de la clientèle sur l'importance de maintenir un climat sain et sans violence			X
<b>Ajouts de l'an dernier:</b> Insister sur l'importance de respecter les mesures sanitaires afin de se protéger et de protéger les autres.			X
Instaurer un système de pairage qui serait géré par le comité étudiant afin de favoriser l'intégration des nouveaux élèves et favoriser le sentiment d'appartenance des élèves qui éprouvent de la difficulté à socialiser		X	
Faire en sorte que tous les intervenants de l'école, tous types de personnel confondus, se sentent interpellés par la prévention et que tous puissent agir en cohérence		X	
Présenter le plan de lutte dans le but de sensibiliser les enseignants et les intervenants sur les divers aspects de l'intimidation			X
Expliquer le processus d'intervention en lien avec les situations d'intimidation et de violence en s'assurant que tous les intervenants comprennent leur rôle et leurs obligations			X
Sensibiliser notre personnel et notre clientèle sur l'importance de rapporter les situations d'intimidation ou de violence			X
Inciter les enseignants à intervenir rapidement lors d'un comportement irrespectueux en classe et demander de l'aide aux intervenants			X
Inciter les enseignants à venir rencontrer un intervenant lorsqu'ils vivent des difficultés dans leur gestion de classe			X
Mobiliser le personnel à intervenir lorsqu'ils sont témoins de comportements inadéquats dans l'école			X
Faire en sorte que toutes les situations d'intimidation et de violence soient communiquées			X

## Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

### ✚ Les mesures de prévention :

#### 1. Présenter le code de vie et les services lors de l'accueil

Oui : Le code de vie et les services sont présentés à tous les nouveaux groupes d'élèves au début de leur formation

#### 2. Souligner l'importance de la prévention de l'intimidation et de la violence.

Oui : Par les interventions du service à l'élève et à l'accueil et les tournées de classes en début d'année.

Oui : Par la présentation du code de vie aux enseignants et aux intervenants

#### 3. Présenter les modalités et les actions liées.

### ✚ Les modalités de signalement et de consignation :

1. La personne victime d'une situation d'intimidation ou de violence ou qui en est témoin signale le fait à un membre du personnel en qui elle a confiance.
2. Ce membre du personnel doit immédiatement aviser un intervenant du service à l'élève ou le secrétariat qui se chargera de trouver un intervenant disponible.
3. La situation est alors analysée par l'intervenant et les interventions à effectuer seront alors priorisées.
4. Les informations concernant les situations graves d'intimidation et de violence sont transmises à la direction adjointe rapidement.
5. Au besoin, un plan d'action sera mis en place : rencontre avec les deux parties, saisie d'information pour tout signalement qui est en lien avec une situation d'intimidation ou de violence. . Les parents d'élèves mineurs seront contactés aussitôt qu'un acte d'intimidation sera rapporté, quelles que soient les conséquences prévues.
6. Les interventions mises en place seront consignées dans Tosca Net et dans l'outil de la Commission scolaire prévu à cet effet.

### ✚ Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

7. Selon la gravité de l'acte, l'auteur **doit faire face aux conséquences de ses actes** (réflexion, geste de réparation, changement de service, suspension, plainte policière, etc.) Un soutien est apporté à la victime, au témoin et à l'intimidateur par un intervenant interne. Une référence peut être faite à un organisme partenaire au besoin.

Dans certains cas la sanction à l'intimidateur a été la suspension de l'école et un retour de suspension avec les parents afin d'établir un plan d'intervention en lien avec les gestes posés. Les instigateurs ont eu à présenter des excuses ou à effectuer différents travaux de réflexion en lien avec le geste posé. Dans un cas en particulier, il a été décidé de changer l'intimidateur de groupe afin de s'assurer qu'il n'ait plus de contact avec la victime. Il a aussi dû obtenir de l'aide d'un organisme externe avant d'être réintégré.



## Les difficultés rencontrées :

Bien que la vaste majorité des membres du personnel soient très attentifs aux gestes d'intimidation et n'hésitent pas à intervenir directement et à référer les situations aux intervenants selon les modalités et les mesures établies, certains membres du personnel sont plus réticents ou plus tolérants face aux gestes d'intimidation. Il demeure donc un défi en lien avec les responsabilités du personnel face aux situations d'intimidation et de violence. Nous allons réitérer les activités d'information et de sensibilisation auprès des membres du personnel quant à leur rôle et responsabilités.

La pandémie a fortement influencé la capacité du CFGA à mettre en œuvre les moyens retenus afin de lutter contre l'intimidation et la violence. Un nouveau plan d'action 2021-2022 mettra aussi l'emphase sur la cyber-intimidation puisqu'une large proportion des apprentissages et des interactions se font maintenant en ligne.

## Les éléments facilitants :

1. Les écoles du CFGA sont relativement petites, les intervenants et les enseignants développent rapidement des liens avec les élèves et les interventions se font encore à l'échelle humaine.
2. L'équipe d'enseignants, les professionnels, les employés de soutien et les membres de la direction du CFGA sont sensibilisés aux gestes d'intimidation et de violence. Ils y réagissent rapidement et efficacement.
3. L'équipe d'intervenants est expérimentée et compétente.



## L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>Reconnaissance de l'existence de la problématique de l'intimidation et de la violence</li><li>Prise de conscience de son rôle et de ses responsabilités en lien avec l'intimidation et la violence</li><li>Augmentation du sentiment de pouvoir face à l'intimidation et la violence</li><li>Prise de conscience qu'il existe des ressources externes en lien avec la problématique et apprendre à les connaître</li><li>Réalisation que la lutte à l'intimidation et la violence est un travail d'équipe et que ce sont les actions conjointes qui portent fruits.</li><li>Augmentation du sentiment de faire partie d'une équipe cohérente</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaissance claire de ce que sont l'intimidation et la violence.</li><li>Connaissance des conséquences pour les victimes et les instigateurs</li><li>Diminution de l'anxiété sociale liée à la crainte d'être victime d'intimidation ou de violence</li><li>Établissement d'un climat plus propice aux apprentissages et à la socialisation</li><li>Augmentation de la cohésion sociale</li><li>Sensibilisation les élèves à la réalité de la cyber-intimidation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Permet d'informer les parents quant à l'existence de l'intimidation et de la violence dans les écoles</li><li>Permet d'impliquer les parents dans le processus de la lutte à l'intimidation et à la violence</li><li>Permet d'unir les forces afin de diminuer le nombre de cas d'intimidation et de violence</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Permet de mieux connaître les ressources susceptibles de contribuer à la lutte contre l'intimidation et la violence</li><li>Permet le partage des pratiques gagnantes en matière de prévention de l'intimidation et de la violence</li><li>Permet de rendre plus rapides et plus efficaces les interventions en lien avec la problématique</li></ul>



## Recommandations

### Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

✚ Effectuer une refonte du plan de lutte à l'intimidation et la violence annuel en :

1. Indiquant des objectifs, des moyens et des cibles claires.
2. Ordonnant les objectifs en ordre d'importance ou encore selon leur ordre dans le temps.
3. Organisant le plan de lutte en lien avec les vulnérabilités indiquées. Par exemple, on écrit que le stationnement devient un lieu parfois propice à l'intimidation il n'est pas mentionné quels sont les gestes concrets qui seront posés afin de pallier cette vulnérabilité.
4. Regrouper les objectifs qui abordent des thèmes semblables afin de simplifier la lecture du texte.



*Ça Vaut le C♥up  
d'agir ensemble !!!*

L'évaluation du plan de lutte de l'école a été approuvée par le Conseil d'Établissement le \_\_\_\_\_ 2021.

Numéro de la résolution :

Directrice : \_\_\_\_\_

